

# Mairie de Montsoul

## Val d'Oise

### ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue DE BEAUVAIS N°42/2017

#### Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- Considérant que l'entreprise BOUTISSE – Bâtiment et Travaux Publics – 2 avenue des Arpents à Osny doit procéder au branchement AEP dans la rue de Beauvais, 60.
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

#### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du mercredi 28 juin 2017 et pour une durée de 30 jours calendaires, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation est alternée manuellement ; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

**Art. 2 :** L'entreprise BOUTISSE Bâtiment et Travaux Publics chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art.4 :** Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

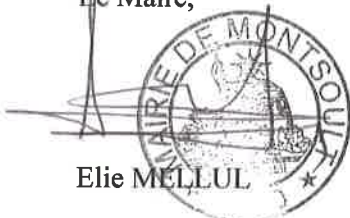
**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise BOUTISSE – Bâtiment et Travaux Publics

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 26 juin 2017

Le Maire,



Elie MELLUL

Rendu exécutoire le 27/06/2017

Affiché le : 27/06/2017

Le Maire,

21, rue de la Mairie - CS 6008 - 95560 Montsoul - Val d'oise

Téléphone : 01 34 08 31 30 - Télécopie : 01 34 08 31 33

Site Internet : [www.mairie-montsoul.fr](http://www.mairie-montsoul.fr)